

## TERMES DE RÉFÉRENCE

**Programme Autonomisation : Recrutement d'un·e consultant·e pour la formation et l'accompagnement de 11 OSC de 8 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale dans la réalisation de plans de contingence**

<b>Titre</b>	Recrutement d'un·e consultant·e pour la formation et l'accompagnement de 11 OSC de 8 pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale dans la réalisation de plans de contingence
<b>Secteur</b>	Gestion d'urgences / Santé
<b>Programme</b>	Autonomisation - Soutien et renforcement de capacités des associations africaines de lutte contre le Sida : pour une société civile plus influente
<b>Porteurs de projet</b>	Solidarité Sida / Fonds Solidarité Sida Afrique
<b>Lieu de la prestation</b>	A distance
<b>Type de contrat</b>	Contrat de consultance
<b>Durée du contrat</b>	Environ 45 jours entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2020 et le 31 janvier 2021
<b>Référence de l'appel à candidature</b>	AUTO-2020-AC-01

## I. CONTEXTE

### 1. Résumé du projet

Intitulé du projet	« Autonomisation »
Porteur de projet	Solidarité Sida / Fonds Solidarité Sida Afrique
Partenaire(s)	11 OSC de lutte contre le VIH/sida : Centre Solidarité Action Sociale (CSAS), Espoir Vie Togo (EVT), Association Dounia Solidarité (ADS), SOS Sida, Association Serment Universel, Le Jade – Pour la Vie !, Bokk Yakaar, Association des Femmes Actives et Solidaires (AFASO), Mieux Vivre avec le Sida (MVS), Action Santé pour Tous (AST), Renaissance Santé Bouaké (RSB)
Pays de mise en œuvre	Afrique de l’Ouest et Centrale : Togo, République de Côte d’Ivoire, Burkina Faso, Sénégal, Niger, République Démocratique du Congo, République du Congo, Cameroun

Bien que le Plan de rattrapage de l’Afrique de l’Ouest et Centrale en matière de lutte contre le VIH/sida arrive à échéance en 2020, les deux sous-régions continuent d’accuser un retard important en matière d’accès aux droits et aux soins.

Le rôle majeur assuré par la société civile constitue l’un des éléments de réponse pour pallier, à termes, à ce retard. Les structures communautaires couplent en effet proximité, connaissance des besoins, non-discrimination et expertises en matière de prise en charge médicale et psychosociale. Elles sont des maillons indispensables des systèmes de santé, notamment dans le cadre de pandémies.

Pour les aider à relever leurs défis tant auprès des populations que dans l’amélioration des systèmes de santé, Solidarité Sida accompagne onze associations de lutte contre le VIH/Sida dans leur mission sociale (activités de prévention et de prise en charge médicale et psychosociale des personnes vivant avec le VIH et de leurs proches) et le renforcement de leur structuration associative à travers un accompagnement sur-mesure, au sein d’un réseau d’échanges et de partage d’expériences. Le Programme vise, dans un second temps, à favoriser l’essor de ces structures en les renforçant dans le domaine de la mobilisation de ressources, la capitalisation, la communication et du plaidoyer et en accompagnant la mise en œuvre d’actions conjointes dans ces domaines.

### 2. Solidarité Sida, par le biais du Fonds Solidarité Sida Afrique

Depuis 1992, l’histoire de Solidarité Sida est celle d’un engagement collectif et générationnel fondé sur l’envie d’agir. Elle démontre avec force que, contrairement aux idées reçues, les jeunes sont prêts à s’engager. Par ses initiatives, l’association leur offre un terrain d’action citoyen ou répond à leurs préoccupations en termes de santé et/ou de sexualité. Ils sont plus de 3000 bénévoles à faire vivre la chaîne de solidarité sur laquelle s’appuie la démarche de Solidarité Sida.

*Les missions : Aider, Prévenir, Défendre et mobiliser*

*Aider* : De Paris à Bombay, de Lomé à Moscou, Solidarité Sida agit pour accompagner les plus vulnérables et réduire les inégalités dans l’accès aux traitements et aux soins.

*Prévenir* : On meurt toujours du sida en France et un jeune sur trois n’utilise pas systématiquement de préservatif. Ici ou ailleurs, la nécessité d’innover pour être écouté se fait grande.

*Défendre et mobiliser* : Combattre l’inégalité de l’accès aux traitements, c’est une question de prise de conscience individuelle et de volonté politique. Solidarité Sida mobilise les jeunes et interpelle gouvernements et médias pour un accès universel aux traitements à l’occasion de campagnes spécifiques.

### 3. Les associations impliquées

Le programme Autonomisation regroupe actuellement 11 associations de lutte contre le VIH/Sida d'Afrique de l'Ouest et Centrale :

- Centre Solidarité Action Sociale (Bouaké, République de Côte d'Ivoire)
- Espoir Vie Togo (Lomé, Aného, Togo)
- Association Dounia Solidarité + (Ouagadougou, Burkina-Faso)
- SOS SIDA-Kivu (Bukavu, République Démocratique du Congo)
- Le JADE-Pour la Vie ! (Lomé, Togo)
- Association Serment Universel (Brazzaville, Dolisie, Nkayi, République du Congo)
- Bokk Yakaar (Région de Fatick, Sénégal)
- Association des Femmes Actives et Solidaires (Yaoundé, Cameroun)
- Mieux Vivre avec le Sida (Niamey, Niger)
- Action Santé pour Tous (Lomé, Baguida, Djangblé, Togo)
- Renaissance Santé Bouaké (Yamoussoukro, Bouaké, République de Côte d'Ivoire)

## II. OBJET DE LA PRESTATION

---

Le contexte sanitaire actuel lié à la pandémie de la COVID-19 a eu un impact sur le déroulement du programme Autonomisation. Il a également nécessité des adaptations de la part de l'ensemble des associations partenaires : toutes ont adapté leur fonctionnement et leurs activités afin de garantir la sécurité des équipes, respecter les consignes sanitaires nationales et atténuer au maximum l'impact de la crise pour les personnes accompagnée·e·s. en assurant le *continuum* des services de prévention et/ou de prise en charge (personnes vivant avec le VIH, affectées ou exposées au virus). Certaines ont également mis en place ou développé des volets d'activités afin de répondre à l'urgence sociale qui a découlé de la crise sanitaire (distribution d'aide alimentaire, de kits d'hygiène...).

La persistance du virus (et donc de contraintes sanitaires, politiques), les conséquences économiques et sociales qui en découlent ainsi que les possibilités d'émergence d'autres types de crises (politiques, climatiques...) nécessitent de capitaliser sur les mois qui viennent de s'écouler et d'anticiper les risques futurs.

Dans ce cadre, le programme Autonomisation souhaite développer, à l'intention de ses membres, une méthodologie et des outils en vue de la réalisation de plans de contingence qui permettront à chaque structure de se préparer au mieux à la gestion de crise et de pouvoir adapter son fonctionnement dans un contexte local dégradé tout en garantissant la sécurité de son personnel et la qualité de ses activités.

Le-la consultant-e recruté-e aura donc pour missions principales de définir la méthodologie, de former les associations et de les accompagner dans l'élaboration de plans de contingence ainsi que l'appropriation des réflexes nécessaires à leur mise en œuvre. Les travaux produits devront être adaptés à chaque structure.

### 1. Objectifs et résultats poursuivis

Objectif général : Permettre à chacune des onze associations membre du programme Autonomisation d'anticiper au mieux la gestion de crise grâce à un plan de contingence adapté à son contexte et à son fonctionnement lui permettant d'assurer le *continuum* de services dans un contexte dégradé (sanitaire, politique, économique...) tout en garantissant la sécurité de ses équipes et de ses bénéficiaires.

### Résultats attendus (pour chaque association) :

- L'association a connaissance des principaux risques relatifs à son contexte d'intervention ainsi qu'à leurs impacts sur son fonctionnement (sécurité, accessibilité, continuité...);
- L'association a connaissance des cadres, acteurs et mécanismes de réponse aux crises existants au niveau national/régional/local ;
- L'association a capitalisé sur ses précédentes expériences de gestion de crise et plus spécifiquement, la réponse à la COVID19 ;
- L'association s'est appropriée la méthodologie d'élaboration de plans de contingence ;
- L'association identifie les conditions préalables et les moyens nécessaires pour une réponse efficace en cas de crise (matériel, partenariats, financement...);
- L'association est en mesure de mettre en place une organisation interne permettant de répondre de manière efficace à une situation de crise.

## **2. Méthodologie**

Placé-e sous la responsabilité de l'équipe du programme Autonomisation et en lien avec les points focaux désignés par les associations membres du Programme, les principales tâches attendues du/de la consultant-e sont les suivantes :

- Evaluer et modéliser les principaux risques dans chaque zone d'intervention des associations (niveau national ou régional si divergeant) ;
- Référencer les documents cadres ainsi que les mécanismes de coordination existants au niveau national, régional et local pour répondre aux situations de crise (plan de contingence national, cellule nationale de gestion des épidémies...);
- Référencer et capitaliser sur les documents produits ainsi que les dispositifs opérationnels mis en œuvre par les associations dans un contexte de crise, et plus spécifiquement dans le cadre de la réponse à la COVID-19 ;
- Favoriser le partage de bonnes pratiques entre structures ;
- Créer des modules de formation et des outils (trames) permettant aux OSC de cerner les enjeux relatifs aux questions de sécurité et de s'approprier la méthodologie pour l'élaboration de plans de contingence ainsi que leur opérationnalisation ;
- Animer des formations et ateliers de restitution ;
- Formuler des recommandations permettant aux structures d'identifier leurs points forts/faibles et d'anticiper au mieux les conditions préalables à la mise en œuvre de plans de contingence ;
- Assurer le suivi et accompagner les associations dans l'élaboration de leur plan de contingence (production guidée).

*Compte-tenu du contexte sanitaire et au vu des distances entre les différentes OSC, ce travail se déroulera à distance par le biais de réunions/formations en ligne, appels téléphoniques, mails...*

*Un point focal sera désigné au sein de chaque structure et assurera l'interface en lien avec le/a consultant.e.*

*La méthodologie devra être participative et pédagogique. Elle devra s'appuyer sur l'expérience des associations en matière de gestion de crise.*

*Les ateliers et temps d'échange doivent permettre une bonne appropriation de la méthodologie, des outils développés, et du plan en lui-même.*

## PRINCIPALES ETAPES ET ACTIVITES (NON EXHAUSTIF, A ADAPTER EN FONCTION DE LA METHODOLOGIE PROPOSEE)

- **Réunion de cadrage et de bilan**  
Ces réunions doivent permettre de présenter la méthodologie employée par le·la consultant·e à l'équipe des Programmes d'Appui Technique, de préciser les attentes et d'affiner les étapes / outils / calendrier ; puis de dresser un bilan à la fin de la consultance.
- **Référencement des enjeux et des besoins et élaboration d'outils adaptés**  
Recherches documentaires ; élaboration diffusion et analyse de questionnaires en lien avec l'équipe des Programmes d'Appui Technique ; création de modules de formation et d'outils adaptés (trames, guides...) permettant l'élaboration semi-guidée de plans de contingence.  
Le·la Consultant·e pourra en parallèle faire des entretiens individuels avec certains membres des associations si nécessaire.
- **Formation des associations pour la réalisation de plans de contingence**  
Cette formation doit permettre aux associations d'appréhender les enjeux relatifs à la sécurité ainsi que les étapes et acteurs clés de la gestion de crise ; de prendre du recul et d'analyser leurs pratiques et leurs besoins ; de se familiariser avec les outils afin d'élaborer de façon guidée (trames...) leur propre plan de contingence.
- **Atelier de partage d'expérience**  
Cet atelier permettra aux structures de partager leurs difficultés, leurs bonnes pratiques et de capitaliser sur les réponses mises en œuvre dans le cadre de la réponse COVID19. Il permettra également de s'assurer de la bonne compréhension de la méthodologie avant la déclinaison de plans sur la gestion de risques autres.
- **Suivi et accompagnement des associations, en lien avec l'équipe des Programmes d'Appui technique**  
Réponse aux questions des associations, relecture des plans de contingence produits, formulation de recommandations et conseils.

### ÉLABORATION D'OUTILS ET DOCUMENTS

Dans le cadre de cette prestation, le·la consultant·e sera amené·e à fournir différents livrables à destination des associations membres du Programme et de l'équipe des Programmes d'Appui Technique de Solidarité Sida, à savoir :

- **Les supports de présentation et compte-rendu des ateliers, formations et réunions**
- **Des outils (modules de formation, guides, trames...) permettant l'appropriation de la méthodologie et l'élaboration de plans de contingence adaptés à chaque association**
- **Un plan de contingence par association :**

Ce document ne devra pas excéder 25 pages (hors annexes) et devra comprendre à minima :

- Page de couverture
- Table des matières
- Liste des sigles et abréviations
- Introduction
- Corps du document :
  - Principaux risques identifiés et impacts
  - Cadre légal, dispositifs et acteurs existants au niveau national/régional/local
  - Pilotage de la réponse (composition, fonctionnement et mandat de la cellule de crise interne...)
  - Planification de stratégies de réponse adaptées en fonction des contextes et des risques

- Synthèse des moyens nécessaires et/ou recommandations pour la mise en œuvre des plans
- Bibliographie
- Annexes

*L'utilisation de schémas et de tableaux sera encouragée afin de faciliter la compréhension et l'appropriation du document ainsi que sa mise en œuvre.  
Les associations membres et Solidarité Sida pourront faire un usage interne et externe de toutes les productions du·de la consultant·e relatives à la présente prestation.*

### **III. Lieu, durée et modalités d'exécution de la prestation**

---

La durée de la prestation est évaluée à environ **40 jours de travail**, comprenant:

- les réunions de cadrage et de bilan avec l'équipe du programme Autonomisation
- l'évaluation et la modélisation des risques, le référencement des informations et des besoins, l'élaboration des livrables, ainsi que la préparation des ateliers
- l'animation d'ateliers/formations à destination des associations
- le suivi et l'accompagnement des associations

Les travaux pourront démarrer autour du 12 octobre 2020 et devront se terminer au plus tard le 31 janvier 2020 (calendrier à proposer par le·la consultant·e dans son offre, en respectant ces dates, en incluant les différentes étapes présentées précédemment en précisant la répartition en nombre de jours. Il lui sera également demandé de préciser ses éventuelles indisponibilités sur la période).

Les réunions, ateliers/formations et accompagnement pourront se réaliser à distance (Zoom, skype, téléphone, mails...).

### **IV. PROFIL ET COMPÉTENCES REQUISES**

---

Les travaux seront conduits par un·e consultant·e ou une équipe de consultant·e.s ayant le profil suivant :

- Des compétences et expériences dans le secteur de la gestion de crise et l'élaboration de plans de contingence et/ou d'outils apparentés ;
- Des compétences et expériences dans l'ingénierie pédagogique et/ou la formation ;
- Des expériences similaires avec des organisations internationales et/ou des associations locales;
- Une bonne connaissance des enjeux et des contextes au sein desquels interviennent les membres du Programme ;
- Une bonne connaissance des fonctionnements associatifs, en particulier des structures à base communautaire.

### **V. COMPOSITION DE L'OFFRE**

---

Les candidat·e-s intéressé·e-s pour soumissionner doivent fournir un dossier de candidature composé des éléments suivants :

- Composition de l'équipe : CV détaillé du·de la ou des consultant·e(s) et références en matière de formation et/ou de sécurité (au moins 1 exemple devra être joint à la candidature) ;
- Une offre technique ;
- Une offre financière détaillée expliquant les différents coûts.

## 1. Offre technique

L'offre technique devra comprendre au minimum les éléments suivants :

- La compréhension des présents termes de référence ;
- La méthodologie proposée pour atteindre les objectifs susmentionnés de façon documentée et argumentée, en détaillant les outils sur lesquels reposeront la démarche adoptée ;
- Un calendrier indicatif détaillé ;
- Les résultats attendus.

L'offre technique ne devra pas dépasser 18 pages (hors CV). D'autres documents jugés pertinents pour la bonne compréhension de la proposition pourront être joints.

## 2. Offre financière

Une offre financière conforme et cohérente avec l'offre technique devra être présentée par le-la consultant.e. Cette offre financière ne devra pas excéder 23 000€ TTC et devra comporter un budget détaillé indiquant :

- Le montant de la rémunération (honoraires journaliers x nombre de jours) ;
- Les moyens et dépenses nécessaires à la bonne réalisation de la mission (moyens de transport si nécessaire, moyens de communication, outils bureautiques...)

Aucune dépense supplémentaire, quelle que soit sa nature, ne sera remboursée, au-delà de celles indiquées dans l'offre financière.

## VI. MODALITÉS DE CANDIDATURE

---

### 1. Soumission de la candidature

Les candidat.e.s sont invité.e.s à adresser leur offre par email exclusivement à Annabelle PRINGAULT, Adjointe à la Direction des Programmes (apringault@solidarite-sida.org) et Aude PAULMIER, Coordinatrice des Programmes d'Appui Technique (apaulmier@solidarite-sida.org), au plus tard le **dimanche 6 septembre 2020 à 23h59 (heure de Paris)**, en indiquant en objet du mail « **Auto-2020-AC-01 / NOM Prénom** ». Les offres reçues après cette date ne seront plus considérées.

Les candidat.e.s peuvent demander de plus amples informations par mail, entre le 31 août et le 4 septembre. En dehors de ces dates, Solidarité Sida ne sera pas tenue de répondre aux questions posées.

### 2. Étapes de sélection

Une commission composée de représentant.e.s de la Direction de Solidarité Sida et de l'équipe du programme Autonomisation sera chargée de l'évaluation des candidatures reçues.

La commission se réserve le droit de demander des précisions aux soumissionnaires quant à leur offre. La commission procédera ensuite à la sélection du ou des soumissionnaires selon les critères d'attribution définis.

### 3. Critères de d'attribution

La consultance sera attribuée à l'offre jugée techniquement la mieux disante, c'est-à-dire techniquement la meilleure (qualité de la proposition méthodologique, qualité des outils proposés,

expériences du/des prestataires) et financièrement réaliste (coûts unitaires en accord avec les coûts du marché et coût total inférieur ou égal au budget disponible).

Une attention particulière sera apportée à l'expérience, références à l'appui, du-de la candidat-e ou de l'organisme pour des missions similaires.

Avant attribution finale, les prestataires présentant les offres jugées les mieux disantes pourront être amené-e-s à échanger avec les membres de la commission afin d'affiner leur proposition technique et financière.

#### 4. Calendrier

	Date
Dates de demande d'informations complémentaires	<b>Entre le 31 août et le 4 septembre 2020</b>
Date limite de soumission des offres	<b>6 septembre 2020</b>
Date indicative de début de la prestation	<b>12 octobre 2020</b>
Date indicative de finalisation de la prestation	<b>31 janvier 2020</b>